
Coste, Pierre

Studies

1914

Saint-Cyran

Follow this and additional works at: https://via.library.depaul.edu/vdpstd_costep

Recommended Citation

Saint-Cyran.

https://via.library.depaul.edu/vdpstd_costep/8

This Article is brought to you for free and open access by the Studies at Via Sapientiae. It has been accepted for inclusion in Coste, Pierre by an authorized administrator of Via Sapientiae. For more information, please contact digitalservices@depaul.edu.

Rapports de saint Vincent de Paul avec l'abbé de Saint-Cyran

Pierre COSTE cm

La Revue de Gascogne, t. XIV, 1914, pp. 289-313 ; 342-352.

Jean du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, le premier apôtre du jansénisme en France, était né à Bayonne en 1581. Il y fit ses études au collège de cette ville jusqu'aux humanités, puis, sur les conseils de son évêque, Bertrand d'Échaux, grand ami des Jésuites, il se rendit à Louvain où il étudia la théologie, non à l'Université, mais dans le collège de ces religieux. Ce serait seulement après avoir soutenu ses thèses qu'il se mit, dit-on, sous la discipline du docteur Jacques Janson, héritier des doctrines de Balus. Il rapporta ainsi de Louvain, le germe des erreurs qu'il devait plus tard propager; c'est là également qu'il fit la connaissance de Jansénius. Les deux amis ne devaient plus se séparer jusqu'en 1617. Ils suivirent les cours de la Sorbonne à Paris pendant quelques années, puis allèrent à Bayonne, où ils étudièrent ensemble les oeuvres de saint Augustin. Du Vergier avait obtenu un canonicat et fait placer son ami à la tête d'un collège. La nomination de Bertrand d'Eschaux, évêque de Bayonne, à l'archevêché de Tours entraîna leur départ. Jansénius revint à Louvain, tandis que Saint-Cyran allait s'établir à Poitiers, après un court séjour à Paris.

Vers 1622, Saint-Cyran se fixa définitivement dans la capitale. Il s'était déjà fait connaître par plusieurs ouvrages et avait su entrer dans les bonnes grâces de Richelieu. A Paris, il se lia de bonne heure avec les membres [290] les plus en vue du clergé et, plus particulièrement, avec son compatriote qu'on appelait alors M. Vincent. Martin de Barcos, son neveu, assure qu'il le rencontra, pour la première fois, chez M. de Bérulle¹. On a intérêt à connaître ce que furent les rapports de ces deux hommes, éminents l'un et l'autre, bien que si différents, si opposés même par bien des côtés. D'autres en ont parlé avant nous, Martin de Barcos, par exemple; mais outre qu'il reste encore beaucoup de choses à dire après eux, ils ne se sont pas mis suffisamment en garde contre l'esprit de parti, qui a faussé plusieurs de leurs jugements et leur a inspiré maintes affirmations contraires à la vérité.

Dès le début de leurs relations, Vincent de Paul et Saint-Cyran se lièrent d'amitié. Leur intimité était telle qu'ils avaient mis leur bourse en commun². Saint Vincent demandait conseil à Saint-Cyran³; il accepta plus d'une fois de s'asseoir à sa table⁴; il s'intéressa même à son ancien valet, devenu sous-diacre⁵, et le recommanda à François Fouquet, évêque (de Bayonne, qui après l'avoir fait instruire et former chez Bourdoise, [291] l'éleva au sacerdoce et lui donna une des meilleures cures de son diocèse⁶.

De son côté, Saint-Cyran ne ménagea pas à saint Vincent ses bons offices. Il agit auprès du général des galères hésitant pour le décider à donner au saint le collège des Bons-Enfants⁷; l'aida de son mieux dans sa correspondance et ses démarches, pour l'obtention de la bulle d'approbation de la

¹ *Défense de feu M. Vincent de Paul, instituteur et premier supérieur général de la congrégation de la Mission contre les faux discours du livre de sa vie publiée par M. Abelly, ancien évêque de Rodez et contre les impostures de quelques autres écrits sur ce sujet* (1668), p. 10.

² Témoignage de saint Vincent à Paul (voir ci-après).

³ Interrogatoire de Saint-Cyran, questions 39 et 40. On trouve le texte de cet interrogatoire dans le *Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire du Port-Royal*, Utrecht, 1740, pp. 22-542, et en partie dans François Pinthereau, *Le progrès du jansénisme découvert à Mgr le chancelier par le sieur de Préville* (Avignon, 1655).

⁴ Interrogatoire, q. I.

⁵ Interrogatoire, q. 115; BARCO5, *op. cit.*, p. 19.

⁶ LANCELOT, *Mémoires touchant la vie de M. de S. Cyran* (Cologne, 1738). II, p. 191.

⁷ BARCOS, *op. cit.*, p. 11.

congrégation de la Mission ⁸ ; gagna à sa cause le premier président Le Jay et l'avocat général Bignon, lors du procès intenté au sujet du prieuré de Saint-Lazare par les religieux de Saint-Victor, qui en revendiquaient la propriété, et assura par là l'heureuse issue du litige ⁹ ; il parvint enfin à tirer d'embarras ses parents mêlés à une affaire fâcheuse ¹⁰ et il lui offrit un prieuré, que du reste le saint refusa, sur l'avis de M. Duval ¹¹. Prié par lui d'envoyer deux de ses prêtres prêcher une mission sur les terres de l'abbaye de Saint-Cyran, saint Vincent prêta MM. Galon et Brunet ¹².

Tant que saint Vincent habita le collège des Bons-Enfants (1625-1632), ils allaient souvent l'un chez l'autre; et lorsque Saint-Cyran fut obligé de quitter la chambre qu'il occupait au Cloître Notre-Dame, sa première pensée fut de demander l'hospitalité à son ami pour l'hiver. La présence d'un étranger au collège eût été gênante ; le saint le lui fit comprendre, et Saint-Cyran [292] alla s'installer chez M. de Marcheville, près les Chartreux ¹³.

Après la prise de possession de Saint-Lazare les entrevues devinrent moins fréquentes. Saint Vincent accepta encore quelques invitations à dîner ¹⁴. A partir de 1634 ou de 1635, il n'y eut plus n grande communication, ni familiarité entre eux ¹⁵. La cause se devine : ce n'était ni l'éloignement des lieux ¹⁶ le saint allait très souvent à Paris, ni l'encombrement des affaires, les affaires ne l'empêchaient pas de fréquenter d'autres amis ni la peur de mécontenter les personnes hostiles à M. de Saint-Cyran¹⁷, sa vertu le mettait au-dessus de ces sortes de craintes. La vérité est que leur amitié s'était refroidie.

Quelle que fût la complaisance avec laquelle il recevait les avis de Saint-Cyran, saint Vincent n'en tenait compte que dans la mesure où, éclairé par d'autres conseillers, surtout par M. Duval (6), il en reconnaissait lui-même la sagesse. Or, il arrivait souvent, et sur des points d'importance, que saint Vincent agissait autrement que Saint-Cyran n'aurait voulu. De là les froissements. Saint-Cyran regrettait que la prise de possession de Saint-Lazare eût donné lieu à des concordats ¹⁸; il avait vainement essayé de détourner le saint d'introduire les voeux dans sa Compagnie ¹⁹ ; il trouvait que [293] ses prêtres étaient envoyés trop jeunes en mission ²⁰ ; donnaient trop facilement l'absolution et n'étaient ni assez discrets au confessionnal, ni assez prudents en chaire en traitant de sujets délicats.

Saint Vincent, lui, voyait avec peine son ami s'opiniâtrer dans des opinions contraires à la foi ou aux pratiques reçues dans l'Église ²¹; il n'avait pu entendre sans protester ses propos étranges contre le Concile de Trente et contre l'Église catholique. «Un jour, raconte Abelly, étant tombés, en discutant ensemble, sur quelque point de la doctrine de Calvin, il fut fort étonné de voir cet abbé prendre le parti et soutenir l'erreur de cet hérésiarque. Sur quoi, lui ayant représenté que cette doctrine de Calvin était condamnée de l'Église, l'abbé lui répondit que Calvin n'avait pas eu tant mauvaise cause, mais qu'il l'avait mal défendue; et il ajouta ces paroles latines : *bene sensit, male locutus est* ²² ». Parlant de cette entrevue dans sa lettre du 25 juin 1648 à M. d'Horgny, saint Vincent, après avoir déclaré que l'abbé de Saint-Cyran méditait «d'anéantir l'état présent de l'Église et de la remettre en son pouvoir», ajoute ces mots : «Il me dit un jour que le dessein de Dieu était de ruiner l'Église présente et que ceux qui s'employaient pour la soutenir faisaient contre son dessein; et comme je lui dis que c'était le prétexte que prenaient pour l'ordinaire les hérésiarques

⁸ *Id.*, p. 13.

⁹ *Id.*, p. 11; Interrogatoire, p. 111.

¹⁰ BARCOS, *op. cit.*, p. 13.

¹¹ Interrogatoire, p. 38 et 117. C'était le prieuré de Bonneville.

¹² *Ib.*, q. 115; BARCOS, *op. cit.* p. 19.

¹³ Interrogatoire, q. 77.

¹⁴ Interrogatoire, q. 7.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ C'est le motif allégué par BARCOS (*Réplique à l'écrit que M. Abelly, ancien évêque de Rodez, a publié pour défendre son livre de la vie de M. Vincent, 1669, p. 41*).

¹⁷ Saint-Cyran attribue à cette cause la nouvelle attitude de saint Vincent (Inter., q. 90).

¹⁸ Inter., q. 108 et 109.

¹⁹ BARCOS, *op. cit.*, p. 19.

²⁰ Int., q. 116.

²¹ Inter., q. 115.

²² *La vie de saint Vincent de Paul* (Paris, 1891), t. II, p. 535.

comme Calvin, il me répondit qu'il n'avait pas mal fait en tout ce qu'il avait entrepris, mais qu'il s'était mal défendu ²³ ». Le saint revient sur cette [294] conversation dans sa conférence du 8 septembre 1656 : «Un auteur d'hérésie disait un jour Dieu est enfin lassé des péchés de toutes ces contrées; il est en colère et il veut résolument nous ôter la foi, dont on s'est rendu indigne; et ce serait une témérité de s'opposer aux desseins de Dieu, de vouloir défendre l'Église qu'il a résolu de perdre?» «Pour moi, ajoutait-il, je veux travailler à ce dessein de détruire. Hélas, Messieurs, peut-être cet homme disait vrai, avançant que Dieu pour nos péchés voulait nous ôter l'Église; mais ce faiseur d'hérésies mentait en ce qu'il disait que ce serait une témérité de s'opposer à Dieu, que de défendre son Épouse. Dieu le demande, et il le faut; il n'y a point de témérité de jeûner, de s'affliger et de prier pour apaiser sa colère ni de combattre jusqu'à la fin pour les intérêts de l'Église ²⁴».

L'Église, aux yeux de Saint-Cyran, n'était plus ce ruisseau limpide des premiers temps. Depuis cinq siècles ses eaux s'étaient troublées. n Deux des coryphées de ces opinions, écrivait-il encore à M. d'Horgny ²⁵, ont dit à la Mère de Sainte-Marie de Paris, laquelle on leur avait fait espérer qu'ils pourraient attirer à leurs opinions, qu'il y a cinq cents ans qu'il n'y a point d'Église; elle me l'a dit et écrit ». Le saint n'eut pas de peine à la croire; car lui-même avait entendu ce propos de la bouche de Saint-Cyran. Un jour, après avoir dit sa messe à Notre-Dame, il se rendit au domicile de ce dernier. «Avouez, Monsieur, lui dit-il, que vous venez d'écrire [295] quelque chose de ce que Dieu vous a donné en votre oraison du matin. Je vous confesse que Dieu m'a donné et me donne de grandes lumières, répartit Saint-Cyran; il m'a fait connaître qu'il n'y a plus d'Église. Avant cela, l'Église était comme un grand fleuve qui avait ses eaux claires; mais maintenant, ce qui nous semble l'Église n'est plus que de la bourbe : le lit de cette belle rivière est encore le même, mais ce ne sont pas les mêmes eaux». Le saint l'interrompit, stupéfait d'un tel langage : «Quoi, Monsieur, voulez-vous plutôt croire vos sentiments particuliers que la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ, lequel a dit qu'il édifierait son Église sur la pierre et que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle? L'Église est son épouse; il ne l'abandonnera jamais, et le Saint-Esprit l'assiste toujours». Saint-Cyran était trop fortement ancré dans ses idées pour comprendre l'avertissement de son saint ami. Il ajouta : n Il est vrai que Jésus a édifié son Église sur la pierre; mais il y a temps d'édifier et temps de détruire. Elle était son épouse, mais c'est maintenant une adultère et une prostituée; c'est pourquoi il l'a répudiée et il veut qu'on lui en substitue une autre qui lui sera fidèle ²⁶ ». Après avoir recommandé à son interlocuteur de se défier de ses idées personnelles, le saint se retira, consterné de voir tant d'opiniâtreté dans d'aussi graves erreurs.

Mais Saint-Cyran n'avait que faire de ses charitables avertissements. N'avait-il pas lui-même beaucoup plus de lumière que son contradicteur ? Il le lui dit brutalement un jour. Comme le saint n'admettait pas sa conception de l'Église, Saint-Cyran lui demanda : «Mais vous-même, [296] Monsieur, savez-vous bien ce que c'est que l'Église ?» «La Congrégation des fidèles sous notre Saint-Père le Pape» répondit le saint. «Vous n'y entendez que le haut allemand», répliqua Saint-Cyran d'un ton grave et plein d'autorité. Lancelot, de qui nous tenons ce fait, ajoute que cette conversation donna à Saint-Cyran la pensée de faire sur les degrés de l'humilité un petit écrit, dans lequel il montrait à quels dangers sont exposés ceux qui, ayant plus de réputation que de fonds, sont appelés à des emplois au-dessus de leurs forces²⁷. Si quelqu'un manqua d'humilité en cette affaire, ce ne fut certainement pas saint Vincent.

L'une des pratiques qui choquaient le plus les jansénistes était la facilité avec laquelle les confesseurs donnaient l'absolution. Écoutons encore le saint : «M. Arnaud croit qu'il est nécessaire de différer l'absolution pour tous les péchés mortels jusqu'à l'accomplissement de la pénitence; et, en effet, n'ai-je pas vu faire pratiquer cela par M. de Saint-Cyran et ne le fait-on pas encore à l'égard de ceux qui se livrent entièrement à sa conduite Cependant cette opinion est une hérésie manifeste ²⁸

²³ *Lettres de saint Vincent de Paul* (Paris, 1880), t. II, p. 90.

²⁴ Note manuscrite ajoutée à l'exemplaire conservé à la maison-mère des prêtres de la Mission du *Restrictus probationum circa zelum Servi Dei contra errores Sancyranii et Jonsenii* (Rome. 1727). pp. 13 et 12.

²⁵ *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 112.

²⁶ ABELLY, *op. cit.*, t. II, p. 537.

²⁷ LANCELOT, *op. cit.*, t. II, p. 301.

²⁸ *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 113.

». Cette doctrine janséniste n'était pas nouvelle. Pierre d'Osma s'en était déjà fait le propagateur et le pape Sixte IV l'avait condamnée, le 9 août 1479, avec d'autres propositions, comme, scandaleuse et hérétique. Mais qu'importait la condamnation d'un Pape à l'abbé de Saint-Cyran «qui non seulement n'avait pas disposition de se soumettre aux décisions du Pape, mais même ne croyait pas aux conciles», ainsi que le déclare saint Vincent à l'évêque de Saint-Malo ? Et pour que le prélat le croie sur parole, le saint ajoute : «Je le sais, Monseigneur, pour l'avoir fort pratiqué²⁹ ». Un jour, que M. de Saint-Cyran attaquait le Concile de Trente devant saint Vincent, celui-ci crut bon de lui dire : «Monsieur, vous allez trop avant. Quoi ! voulez-vous que je croie plutôt à un docteur particulier comme vous, sujet à faillir, qu'à toute l'Église, qui est colonne de vérité ? Elle m'enseigne une chose et vous m'en soutenez une qui lui est contraire. O Monsieur ! comment osez-vous préférer votre jugement aux meilleures têtes du monde et à tant de saints prélats assemblés au Concile de Trente, qui ont décidé ce point ?» «Ne me parlez point de ce Concile, lui répondit l'abbé; c'était un Concile du Pape et des scholastiques, où il n'y avait que brigues et que cabales³⁰ ».

Il n'avait que faire des décisions des conciles. Dieu ne se chargeait-il pas de l'éclairer directement ? Saint Vincent vint une autre fois chez lui, et, le trouvant tout absorbé dans la lecture de la Bible, il attendit un moment avant de lui parler. Saint-Cyran rompit le premier le silence : «Voyez-vous, Monsieur Vincent, ce que je lis, c'est l'Écriture sainte ?» et après s'être longuement étendu sur l'intelligence que Dieu lui donnait du texte sacré, il ajouta : «La Sainte Écriture est plus lumineuse dans mon esprit qu'en elle-même³¹ ».

Saint-Cyran n'aurait pas tenu de tels propos devant saint Vincent s'il n'avait caressé le secret espoir de le [298] gagner à sa cause³². Il avait deux langages l'un pour ceux qu'il comptait attirer à ses sentiments; l'autre pour ceux qu'auraient rebutés ses nouveautés. » J'ai ouï dire à feu M. de Saint-Cyran, écrit encore le saint que, s'il avait dit des vérités dans une chambre à des personnes qui en seraient capables, que, passant en une autre où il en trouverait d'autres qui ne le seraient pas, qu'il leur dirait le contraire, que Notre-Seigneur en usait de la sorte et recommandait qu'on fît de même.³³ »

Malgré sa réserve habituelle, surtout quand la réputation d'un tiers était en jeu, le saint ne laissa pas de raconter à des amis et à son entourage, après la mort de Saint-Cyran, les entretiens qu'il avait eus avec lui. Il estimait avec raison qu'un intérêt supérieur, celui de la foi, exigeait que les hérésies notoires des chefs de la nouvelle secte fussent connues du public. « M. Vincent nous raconta fort au long toute l'histoire de Saint-Cyran, écrit Guillaume Cornuel, prêtre de la Mission, à M. Berthe, les grandissimes liaisons qu'ils avaient eues ensemble, les avertissements qu'il lui avait faits, les interrogats qu'il subit à son occasion par M. le cardinal de Richelieu même, au refus d'un juge laïque à qui il n'avait pas voulu répondre sur ces matières³⁴ ». Nous avons [299] là dessus les témoignages catégoriques et concordants de Thomas Brévedent³⁵, ancien prêtre de la Mission; de

²⁹ *Ibid.*, p. 327.

³⁰ ABELLY, *op. cit.*, t. II, p. 536.

³¹ *Id.*, p. 537.

³² Saint Vincent atteste lui-même que Saint-Cyran avait cet espoir (ABELLY. *op. cit.*, t. III, p. 13).

³³ *Lettre de saint Vincent de Paul, t. II, p. 114*. M. Raoul ALLIER, *La cabale des dévots*, Paris, 1902, p. 165, a peine à croire que Saint-Cyran ait pu tenir pareil propos. Il préfère admettre que saint Vincent l'a mal compris. «Saint-Cyran sentait si bien, écrit-il, que sa pensée allait contre les doctrines courantes que pour éviter les condamnations sommaires et les scandales mutiles, il ne s'en ouvrait qu'à des amis sûrs et en état de le comprendre.» Et voilà à quoi se réduirait ce que Saint-Cyran aurait dit à saint Vincent. Saint Vincent assistait à la conversation ; tel que nous le connaissons, nous savons qu'il était plutôt porté à excuser qu'à accuser, à atténuer la gravité d'actes ou de paroles répréhensibles qu'à l'exagérer. Son autorité est, semble-t-il, d'un autre poids que celle de M. Raoul Allier.

³⁴ COLLET, *La vie de saint Vincent de Paul* (Nancy, 1748, Ire éd.), t. I, p. 266, note 1.

³⁵ Il écrivait à saint Vincent, le 30 juillet 1660 : «Tel que je suis, on a jugé à propos que j'écrive quelques sentiments et lumières qu'il plaît à Dieu me donner sur le sujet de l'hérésie des jansénistes. Cela va à faire connaître leur état présent, le moyen de les reconnaître, les ruses dont ils se servent pour pervertir les fidèles et enfin ce que les catholiques doivent faire pour être tels et défendre leur mère l'Église en cette occasion. Là dedans doit entrer une particularité touchant Saint-Cyran, dont l'on a eu connaissance par votre moyen. Je vous l'entendis dire un jour dans l'église de Saint-Lazare en la répétition de l'oraison, et vous l'avez dite aussi au Père François Sevin, capucin, pour lors gardien, à ce que je crois, du couvent

M. Palu, évêque d'Héliopolis et vicaire apostolique du Tonkin ³⁶; de Des Marets ³⁷; de Nicolas de Monchy ³⁸; [300] de l'abbé de la Pinsonnière ³⁹; de la Mère Bolain, religieuse de la Visitation ⁴⁰ de

Saint-Jacques à Paris, qui me l'a racontée depuis dix ou quinze jours en cette ville, qui est qu'étant ami et familier dudit Saint-Cyran et faisant oraison par ensemble, il vous dut dire à la fin d'icelle qu'il avait fait une telle méditation de laquelle il faisait grande difficulté de vous faire part, et que, après en avoir fort pressé de vous (qui était ce qu'il désirait) il vous dit qu'il l'avait faite sur ces paroles *tempus destruendi, tempus œdificandi, tempus evellendi, tempus dissipandi*; que là-dessus Dieu lui avait fait voir clairement, que jusqu'alors Dieu s'était voulu servir de l'Église romaine, mais que le temps était venu qu'il la voulait détruire, et quelques autres circonstances; que, en une autre occasion, frappant du pied, il disait: *O le lâche Calvin de n'avoir su se défendre!* à quoi vous répondîtes qu'il défendait des hérésies; ce qu'il n'écouta point et à quoi il ne se rendit point». L'original de cette lettre se trouve dans la maison des prêtres de la Mission à Turin.

³⁶ On déposa au procès-verbal de béatification signée de son nom, et datée du 5 septembre 1668. ligne déclaration, qui contenait ces mots: «Dans une visite que je lui fis à Saint-Lazare, en l'année 1660, M. Vincent de Paul, supérieur général des prêtres de la Mission, me parla fort longuement des pernicieuses doctrines de l'abbé de Saint-Cyran en matière de foi. *Nous étions*, me dit-il, *dans une telle intimité que nous puisions, en cas de besoin, dans la bourse l'un de l'autre comme dans notre propre bourse... Un jour qu'il m'entretenait de certaines propositions hérétiques, je lui représentai qu'il entraînait dans les sentiments de Calvin.* — *Calvin, me répondit-il, a fort bien attaqué l'Église, mais il s'est mal défendu.* — *Cet abbé,* continua M. Vincent, *n'estimait ni ne respectait le Concile de Trente, qui n'était à ses yeux qu'une assemblée de religieux.* Il ajouta un fait, dont la seule pensée, disait-il, le faisait encore frémir. Étant allé chez son ami, un matin, au moment où celui-ci achevait son oraison, il lui demanda quel en était le sujet. *J'ai médité*, lui répondit l'abbé de Saint-Cyran, sur celle antithèse de Salomon *Tempus destruendi et tempus œdificandi, et Dieu m'a fait connaître clairement qu'il ne voulait plus de son Église telle qu'elle est. Ceux qui entreprendraient de la défendre iraient formellement contre la volonté divine.* Et M. Vincent conclut: *jamais vous n'avez vu homme si superbe et si attaché à son propre sens que l'était Saint-Cyran.*» Nous ne connaissons la déclaration de M. Palu que par une traduction italienne, insérée au dossier du procès de béatification (*Restrictus*, p. 10).

³⁷ Il écrit, parlant de lui-même, d'Abelly et de Chamillard (*Quatrième partie de la Réponse aux insolentes apologies de Port-Royal, contenant l'histoire et les dialogues présentés au roi*, Paris, 1668, pp. 217-218): «Nous avons rendu tous trois le même témoignage de ce que Saint-Cyran a dit à M. Vincent *que depuis plus de six cents ans il n'y avait plus d'Église, qu'elle était autrefois un fleuve clair et coulant, mais que maintenant ce n'était plus que de la boue, et que Dieu l'avait choisi et instruit pour faire une nouvelle Église.* Je dirai de plus que M. Vincent me dit encore qu'il lui répondit: *Ah! Monsieur, croyez-vous plutôt vos rêveries que la parole de Jésus-Christ, qui a assuré que les portes de l'Enfer ne prévaudraient pas contre son Église? et il faudrait que les portes de l'enfer eussent prévalu contre elle, si elle n'était plus depuis six cents ans;* que sur cela Saint-Cyran le traita d'ignorant, mais qu'il lui répondit *demeurez dans votre science, je demeurerai dans mon ignorance.*»

³⁸ «J'ai entendu dire à M. Vincent, d'heureuse mémoire, soit en public, dans les répétitions d'oraison qu'il avait l'habitude de faire deux fois la semaine à sa communauté, soit en particulier, au sujet de l'éloignement que ceux de sa congrégation devaient avoir des opinions du temps, qu'il avait dû rompre avec un abbé très savant, de ses meilleurs amis, qui avait des sentiments tout à fait particuliers et contraires à la doctrine de l'Église, avançant que le concile de Trente était un concile de politiques et que l'Esprit-Saint ne l'avait pas assisté; que Calvin ne s'était pas bien défendu; que l'Écriture sainte était plus lumineuse dans son esprit qu'en elle-même; que l'Église avait besoin d'un grand soutien tel que Dieu lui avait donné des lumières pour la rétablir dans son ancien lustre et sa première splendeur. M. Vincent prenait de là occasion d'exciter tous ses enfants à détester ces pernicieuses erreurs et cette nouvelle doctrine opposée à l'Évangile, de tendre toujours plus à la pratique de l'humilité et de s'attacher inviolablement à la doctrine commune de l'Église». Ces paroles sont extraites d'une déclaration autographe de Nicolas de Monchy, versée au procès de béatification et traduite en italien dans le *Restrictus*, p. 12.

³⁹ «Une des vertus dans laquelle il m'a paru exceller est sa grande foi. MM, Bondon, Ferroanel et autres de nos amis qui ont fondé depuis le séminaire des Missions étrangères, ne pouvaient assez répéter ce qu'il leur a dit de l'abbé de Saint-Cyran. Il avait entendu de la bouche de ce dernier de tels propos contre l'Église qu'il cessa de le fréquenter et l'évita comme on évite un excommunié, si grande était son horreur de toutes les nouveautés, et spécialement du jansénisme, qui naissait alors s. (Lettre autographe de l'abbé de la Pinsonnière, du 14 avril 1705, versée au dossier du procès de béatification et traduite en italien dans le *Restrictus*, p. 52.)

⁴⁰ «Madame la marquise d'Aumont nous offrit... de payer toutes nos dettes, de faire dire tous les jours notre messe de communauté, de nous procurer de savants prédicateurs, confesseurs et directeurs. et cela sans qu'il nous en coûtât rien... Nos Mères ayant appris de madame d'Aumont le nom des ecclésiastiques

François Caullet, [301] abbé commendataire de l'abbaye de Foix, plus tard évêque de Pamiers ⁴¹ et de tant d'autres ⁴². On voit par là ce qu'il faut penser du démenti de Barcos, neveu de M. de Saint-Cyran, qui traite les récits d'Abelly de « Calomnies inouïes, publiées..., sur la foi des jésuites ⁴³ ». Abelly n'avait nul besoin de consulter les jésuites; il pouvait trouver dans les nombreux mémoires qui lui furent remis par les prêtres de la Mission, tout ce qu'il a écrit sur les rapports de saint Vincent avec Saint-Cyran; et la vérité de ce que contenaient ces mémoires sur le sujet qui nous occupe lui était garantie par la correspondance du saint. Aussi, de nos jours, personne ne prend plus au sérieux les dénégations de Barcos. [302]

* * *

Au mois d'octobre 1637, apprenant que Saint-Cyran allait partir pour le Poitou, saint Vincent se présenta chez lui, en apparence pour lui le saluer, mais en réalité pour le conjurer de renoncer à ses erreurs. Il lui en signala quatre. À la vue de l'émotion que provoquèrent ses paroles, il s'interrompit, s'excusa et pria Saint-Cyran de vouloir bien accepter un cheval pour son voyage ⁴⁴. L'abbé de Saint-Cyran ne se justifia pas alors des reproches qui lui étaient faits. Il ne répondit que le 20 novembre 1637, de Dissais (Vendée), où il était l'hôte de son ami l'évêque de Poitiers ⁴⁵ :

Monsieur, depuis la dernière fois que j'eus l'honneur de vous voir, j'ai toujours été malade, un mois durant, d'une impression maligne que m'avait fait, comme je crois, une personne mourante, que j'assistai le long d'une nuit ⁴⁶. Ne sachant pas à quoi mon mal se terminerait, que je portais sans me tenir dans le lit, j'ai eu diverses pensées, au cas qu'il plût à Dieu de me mener à la veille de ma mort; et parce que j'avais lors en l'esprit les derniers discours que vous avez eus avec moi, je songeais à vous faire savoir par écrit que, par la grâce de Dieu, je n'avais mon coeur nullement chargé de ces quatre choses que vous me vîntes dire chez moi, et que j'en avais d'autres en l'âme, que vous ignorez ⁴⁷ pour lesquelles j'ai sujet de craindre les

qu'elle voulait introduire (dans notre maison, la supplièrent de leur donner quelques jours pour consulter sur ce qu'elles devaient faire. Elles demandèrent avis à Mgr l'évêque d'Évreux et à M. Vincent de Paul, qui, avec le R. P. Jacques de la Haye, supérieur des jésuites, s'assemblèrent à notre parloir. Monsieur Vincent dit qu'il avait eu une extrême douleur de trouver M. de Saint-Cyran dans des sentiments hérétiques se rapportant à ceux de Calvin et que les Messieurs étaient imbus de sa doctrine; que le livre de Jansénius faisait déjà un grand mal; que Luther avait perdu deux royaumes et dix souverainetés, mais que, si l'on n'y apportait remède, le jansénisme perdrait toute la France. La Mère Anne-Marie Bolain a laissé par écrit ces paroles de M. Vincent avec attestation. Monseigneur de Maupas et le R. P. de la Haye dirent aussi la même chose, et l'on conclut tout d'une voix de refuser les offres de Madame d'Aumont aux conditions qu'elle demandait.» (Fondation du premier monastère de la Visitation Sainte-Marie de Paris; ms. écrit en 1740 sur les mémoires du temps; cf. RAPIN, Mémoires, éd. Léon Aubineau, t. I, p. 545.)

⁴¹ Nous lisons dans le procès-verbal de la déposition qu'il fut appelé à faire devant Lescot : «Le Père Vincent, supérieur des prêtres de la Mission, auquel ledit déposant aurait déclaré une partie (les maximes qu'il avait entendu tenir audit sieur de Saint-Cyran, lui aurait conseillé de ne le plus voir; auquel conseil il aurait déféré, et n'a plus vu depuis ledit sieur de Saint-Cyran.» (François PINTHEREAU, *Les reliques de Messire Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran*, Louvain, 1646, p. 429.)

⁴² Nous aurions pu citer encore les témoignages de Raymond Desmortiers, François le Fort, Jacques Martine, Nicolas Boutillier, Jean Babeur, Charles Le Blanc, François Coulomb, Antoine Durand, Claude de Rochechouard de Chandénier, qui vinrent dire au procès de béatification ce que saint Vincent leur avait appris au sujet de ses relations avec Saint-Cyran, l'extrait d'une lettre de François de Bosquet, évêque de Montpellier, datée du 13 mars 1665, et d'une autre de Raconis, évêque de Lavaur, écrivant en 1645 que saint Vincent lui avait conseillé de ne point prendre pour coadjuteur Joly, chanoine de Paris, qui avait logé Saint-Cyran dans sa maison pendant quatre ans. (Cf. *Restrictus*, pp. 2-6.) Mais pourquoi insistes ?

⁴³ BARCOS, *op. cit.*, p. 20.

⁴⁴ Int., q. 26.

⁴⁵ Henri-Louis Chasteigner de la Roche-posay (1611-1651). Nous donnons cette lettre d'après le texte qu'en a publié François Pinthereau (*op. cit.*, pp. 347-353).

⁴⁶ Madame d'Andilly. Int., q. 9.

⁴⁷ Ses péchés (Int., q. 12).

jugements de Dieu, qui reçoivent quelque sorte d'allégement à l'accusation de ces vérités catholiques, qui passaient polir mensonges et faussetés parmi ceux qui aimaient mieux la lueur et l'éclat que la lumière et la vérité de la vertu. La disposition d'humilité [303] que vous avez au fond du cœur pour croire ce que l'on vous ferait voir dans les livres saints, me fait assez connaître qu'il n'y avait rien de plus facile que de vous faire consentir, par le témoignage même de vos yeux, à ce que vous détestez maintenant comme des erreurs. Mais quand je vous ouïs, dans la suite de votre fraternelle admonition, trouver mauvais, et quant et quant ajouter cette cinquième correction aux autres quatre, de ce qu'autrefois je vous avais dit en particulier que j'avais envie de vous faire rendre un bon office et à toute votre maison, je jugeai que ce n'était pas le temps de se défendre et de vous éclaircir, par des preuves mêmes sensibles et artificielles, de ces choses que vous trouvez mauvaises, jusques à les condamner hardiment sans les entendre. Cela fut cause que je me tins comme sur une pente, dans la grande passion et agitation que je me sentais avoir de vous parler et de vous faire voir la fausseté des choses que vous me reprochez, plutôt pour vous excuser de m'avoir abandonné su temps d'une persécution, comme un criminel, que pour aucune mauvaise opinion que vous eussiez de moi. J'ai facilement supporté cela d'un homme qui m'avait honoré dès longtemps de son amitié et qui était dans Paris en créance d'un parfaitement homme de bien, laquelle on ne pouvait entamer sans blesser la charité. Il m'est seulement resté cette admiration dans l'âme, que vous, qui faites profession d'être si doux et si retenu partout, ayez pris sujet d'un soulèvement qui s'est fait contre moi par une triple cabale ⁴⁸ et pour des intérêts assez connus, de me dire des choses que vous n'eussiez osé penser auparavant; et qu'ainsi, au lieu que je devais attendre mie la consolation de vous, vous ayez pris de là une hardiesse extraordinaire, contre votre inclination et coutume, de vous joindre aux autres pour m'accabler; ajoutant cela de plus aux excès des autres, que vous avez entrepris de me le venir dire à moi-même dans mon propre logis ce que nul des autres n'avait osé faire.

J'ai cru que je manquerais à la franchise de l'amitié et même à la charité de l'Évangile, si, après avoir laissé passer le temps nécessaire pour évaporer la chaleur qui m'était montée à la tête, je ne vous faisais à vous seul cette plainte, du dedans de la maison d'un excellent [304] évêque, dont je vous écris ⁴⁹, et qui rendra des témoignages tous autres de moi, s'il est besoin, à toute l'Italie, où il est connu, sans parler de la France, où, par la grâce de Dieu, je n'en ai pas besoin: car quand la faction ne sera plus et que les intérêts grossiers, sources des passions et des discours qu'on a ternis de moi, seront passés, je demeurerai de ce côté-là aussi net et irréprochable devant les hommes comme je le prétends être devant Dieu, qui, étant la vérité essentielle, a une particulière opposition à toute sorte d'ignorance et de fausseté qui en procède; ce que Madame la duchesse de Longueville ⁵⁰, qu'on avait suscitée contre moi, me donne sujet de dire, sans me flatter par la réparation copieuse qu'elle m'en a faite, un mois avant sa mort, devant une personne de nom qui en gouverne plusieurs autres qui ne vous sont pas inconnues; et après elle, Monseigneur le cardinal de La Valette, qui, ayant été informé par le menu mie ces accusations, s'en est moqué et a rendu, sans que je m'en sois mêlé, un témoignage de moi et de ce qu'on impute si avantageux que j'aurais honte de le dire. J'aime mieux vous désigner un de vos amis à qui il l'a dit, quand vous aurez envie de le savoir; et j'ose vous dire qu'il n'y a aucun de ces Messieurs les prélats qui hantent chez vous, avec qui je ne demeure d'accord et à qui je ne fasse passer et autoriser de leurs suffrages toutes mes opinions, quand il me plaira Je leur en parler à loisir. Car étant lumineux comme ils sont et la vraie source, par leurs prédécesseurs, de toute la discipline qu'il faut garder envers les âmes, tant s'en faut qu'ils s'y opposent, qu'au contraire ils en seront ravis et me remercieront. Ce que je vous dis seulement pour vous faire savoir avec quelle sûreté je parle, sans que j'aie aucun dessein de vous troubler dans l'honneur qu'ils vous rendent et dans le repos dont vous jouissez dans leur entretien et conversation. Car, par le regard de votre maison, vous avez cru rendre un bon office d'avoir empêché celui que je lui voulais rendre. Tant s'en faut que j'en sois fâché, que je vous remercie affectueusement de m'avoir délivré de cette peine, sans peut-être avoir

⁴⁸ Il entend parler de l'abbé de Prières, de l'évêque de Langres et des Pères jésuites, auxquels s'unirent quelques Pères de l'Oratoire (Int., q. 91)

⁴⁹ Saint-Cyran écrivait de la maison de campagne de l'évêque de Poitiers.

⁵⁰ Louise de Bourbon, sœur du dernier comte de Soissons, épouse d'Henri II, duc de Longueville. Elle mourut le septembre 1637, grande amie de Port-Royal, comme on sait.

diminué pour cela le gré que Dieu me saura de la bonne volonté qu'il m'avait donnée de vous [305] servir autant dans le spirituel que dans le temporel, encore que vous savez bien que je l'ai fait, sans m'être mêlé dans les commencements par lesquels vous vous êtes établi dans les lieux où vous êtes, auxquels je n'aurais voulu pour rien du monde prendre aucune part⁵¹. Ce qui vous devait, plus que toute autre chose, faire connaître combien je suis peu attaché à mon sens et disposé à baisser avec mes amis, contre le jugement de tua conscience qui ne me permettrait jamais de faire de telles choses, je les ai soutenues par une contestation publique, jusqu'à faire changer d'avis, par force de raisons et d'importunités, celui à qui vous en avez toute l'obligation⁵². Je ne l'allègue que par nécessité et en cette seule rencontre, pour vous faire ressouvenir de ma condescendance et vous faire rabattre de l'opinion que les autres vous ont donnée de ma raideur et sévérité. Car j'ose bien dire que je mérite si peu cette réputation, au jugement de ceux qui me connaissent et de la vérité, que si je proposais à ce même personnage et à son collègue les quatre ou cinq reproches que vous m'avez faits, ils s'en riraient et ils apaiseraient ainsi, sans mot dire, toute la colère que j'en aurais eue. J'ai grand sujet, Monsieur, de vous k pardonner, et de vous dire en mon cœur une partie des paroles que le Fils de Dieu dit à ceux qui le maltraitaient. J'espère, et je le lis avec confiance, que ce ne sera pas cela qui me fera rougir devant son jugement, et qu'au contraire j'en attends quelque faveur de sa miséricorde, si je persiste à maintenir, et adorer dans mon cœur ce que la succession de la doctrine apostolique, par laquelle nous minons les hérétiques et sans laquelle l'Église ne peut subsister, m'a appris par l'organe de la même Église universelle et catholique, depuis 25 ou 30 ans.

Je vous prie d'agréer que le plus tôt que j'aie pu et en suite d'une douloureuse infirmité qui m'a pris à Cléry⁵³ et qui me dure encore, je vous aie dit ce que j'avais sur le cœur, afin de vous traiter en ami et en chrétien, et ne laisser rien d'amer dans le fond de l'âme qui pût altérer tant soit peu l'amitié, laquelle je vous veux conserver [306] jusques à la fin de ma vie. Je vous en ai rendu un témoignage, depuis ce sensible déplaisir, par la lettre que j'ai écrite à Monseigneur l'évêque de Poitiers, et je vous en eusse rendu un plus grand, si je me fusse senti approcher de la mort, en vous dressant des articles sur des choses que je trouve à dire dans votre institut, afin de vous faire voir, pour le moins après ma mort, les causes que j'avais en cela de vous offrir mon service, lequel vous avez si peu estimé, que vous avez pris la simple proposition que je vous en ai faite pour une preuve de la vérité des quatre choses dont vous m'avez accusé. Moyennant que Dieu ne m'en accuse pas, je suis trop heureux, et qu'il accepte comme sienne la charité avec laquelle je prétendais vous ôter de certaines pratiques que j'ai toujours tolérées en votre discipline, voyant l'attache que vous y aviez, avec une résolution d'autant plus forte de vous y tenir qu'elle était autorisée par l'avis de grands personnages que vous consultiez⁵⁴. Je n'ai garde après cela de dire la pensée que j'en avais, que Dieu, à mon avis, ne les agrée point. Car il n'y a qu'une véritable simplicité dans laquelle on les peut faire, qui est plus rare que la grâce commune des chrétiens; et si rare, que j'oserais bien dire d'elle ce qu'un bienheureux de notre temps⁵⁵ a dit des directeurs des âmes de ce temps, que de dix mille qui en font profession, à peine y en a-t-il un à choisir qui les puisse rendre excusables devant Dieu. J'aurai néanmoins la patience qu'il a lui-même de vous laisser faire et demeurerai dans la même volonté que je vous ai témoignée de vous y servir par condescendance si je ne le puis par une, entière approbation, laissant à part la qualité de maître, pour prendre celle de très humble et très obéissant serviteur, etc.

Saint Vincent ne répondit pas ; mais dès qu'il apprit le retour de Saint-Cyran à Paris, il alla le remercier⁵⁶.

⁵¹ À Saint-Lazare. Ce n'est pas que l'établissement de saint Vincent, à Saint-Lazare, répugnât à Saint-Cyran; mais il avait pour principe de ne pas s'occuper des affaires temporelles des autres (Int., q. 37 et 108).

⁵² Bignon, avocat général (Int., q. 111).

⁵³ Petite commune de Seine-et-Oise.

⁵⁴ Saint-Cyran n'entend parler ici que de Duval, célèbre docteur de ce temps (Int., q. 117).

⁵⁵ Saint François de Sales (Int., q. 119).

⁵⁶ Int., q. 34; BARCOS, *op. cit.*, p. 16.

Quelques mois après, le 14 mai 1638, Saint-Cyran était arrêté et conduit au château de Vincennes. Parmi les papiers saisi chez lui se trouvait une copie de la lettre [307] du 20 novembre⁵⁷. Dans son désir d'accumuler les charges contre son prisonnier, Richelieu ne pouvait négliger d'entendre un témoin aussi bien renseigné que l'était saint Vincent. Il le fit convoquer devant Jacques Martin de Laubardemont, maître des requêtes; puis, sur son refus de répondre à un juge laïque, il l'interrogea lui-même⁵⁸.

D'après un document, dont nous discuterons plus loin la valeur, le saint aurait enfin comparu les 31 mars, 1er et 2 avril 1639 devant Jacques Lescot, confesseur du cardinal, délégué de l'Archevêque de Paris. Ce document n'est autre que le compte rendu de la déposition, fait par le saint lui-même dans le but de corriger tout ce que pourrait contenir d'inexact un procès-verbal tendancieux. Les *Nouvelles Ecclésiastiques* affirment, à la date du 2 août 1731⁵⁹, que l'original, u bien et duement écrit, signé et paraphé de la main du saint u, était dans les mains de Charles-Joachim Colbert, évêque de Montpellier. D'après l'auteur d'un manuscrit du dix-huitième siècle, que possède M. Gazier, Jacques Lescot l'aurait porté avec lui à Chartres, dont il devint évêque en 1643. De la maison épiscopale, il serait passé plus tard, peut-être après la mort du prélat, aux archives du greffe de cette ville. C'est là qu'un ecclésiastique chartrain l'aurait copié. Sa copie aurait été reproduite par Besson, curé de Magny (Seine-et-Oise), et celle de Besson aurait servi à son tour à l'auteur du manuscrit qui nous donne ces renseignements. Une autre copie, absolument concordante, [308] se trouve à la bibliothèque Mazarine dans un manuscrit du dix-huitième siècle.⁶⁰ Le document a été publié, pour la première fois, en 1730, par Charles Joachim Colbert dans sa troisième lettre à l'évêque de Marseille⁶¹, et depuis par de nombreux écrivains, parmi lesquels l'éditeur des *Mémoires de Lancelot touchant la vie de M. de Saint-Cyran*⁶² et Maynard⁶³. Le voici en entier :

Je Vincent de Paul, supérieur de la Congrégation des prêtres de la Mission, âgé de cinquante-neuf ans ou environ, après serment de dire la vérité sur mes saints ordres, reconnais que voici les faits et l s réponses que j'ai faites ensuite par devant M. de Lescot, docteur en théologie et professeur du roi en icelle, et député par Monseigneur l'Éminentissime cardinal duc de Richelieu, en vertu de la commission qui a été donnée à son Éminence par Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, sur le sujet du procès qui se fait contre M. l'abbé de Saint-Cyran, détenu prisonnier au château du bois de Vincennes, à cause des opinions particulières et contraires à l'Église qu'il est accusé de tenir.

1. Je reconnais que la lettre qui m'a été représentée par ledit sieur de Lescot, et laquelle j'ai signée et parafée de ma main, est celle-là même qui m'a été écrite et envoyée par ledit sieur de Saint-Cyran, datée de Paris, du 20 novembre 1637, souscrite du nom de l'abbé de Saint-Cyran, et comprise entre quatre pages et demie.

Plus, je dis que je connais ledit sieur de Saint-Cyran depuis quinze ans ou environ, et que pendant ledit temps de quinze ans, j'ai eu assez grande communication avec lui, *et j'ai reconnu un des plus hommes de bien que j'ai jamais vus.*

Que sur la fin de l'année de 1637, environ le mois d'octobre, je fus [309] trouver ledit sieur de Saint-Cyran en sa maison à Paris, vis-à-vis les Chartreux, et lui donnai avis des bruits qui couraient de lui, savoir le quelques opinions ou pratiques contraires à la pratique de l'Église, qu'on disait être tenues par lui, et ne me ressouviens pas du nombre, mais seulement me souviens d'une qui est *qu'il faisait faire pénitence à quelques personnes trois ou quatre mois avant que de leur donner l'absolution*, et de quelques autres qui sont ici dessous.

⁵⁷ Compte rendu de la déposition de saint Vincent. Richelieu fit demander l'original à saint Vincent, qui le lui apporta.

⁵⁸ Témoignage de Guillaume Cornuel.

⁵⁹ p. 155.

⁶⁰ Ms. 2481, fos 287-291.

⁶¹ *Troisième lettre de Mgr l'évêque de Montpellier à Mgr l'évêque de Marseille, en réponse à celle que ce prélat lui a écrite en date du 7 mars 1730* (3 juillet 1730).

⁶² T. II, p. 493-501.

⁶³ *Op. cit.*, t. II, p. 517-524.

Lequel avis il reçut assez paisiblement, et ne me ressouviens point de la réponse qu'il me fit pour lors distinctement ce qui se passa entre ledit sieur de Saint-Cyran et moi seulement, et sans qu'aucune autre personne y fût présente.

Qu'il me semble que l'abbé Olier ⁶⁴, M. l'abbé Caulet, M. l'abbé de Prières ⁶⁵ m'avaient dit que M. de Saint-Cyran tenait la pratique susdite, et m'avaient dit quantité d'autres choses de lui, dont je ne me ressouviens pas.

Que M. l'abbé Caulet m'ayant dit qu'il avait communiqué avec M. l'abbé de Saint-Cyran et qu'il lui avait paru quelques opinions particulières en lui, et me demandant, à ce qu'il me semble, s'il devait prendre direction de lui, je dis audit sieur Caulet que, puisqu'il trouvait difficulté auxdites opinions, il ne se soumît point à sa direction, et je ne sais si je lui dis qu'il ne le fréquentât pas ⁶⁶.

Je ne sais en quel temps je reçus ladite lettre, ni par qui elle m'a été adressée, ni rendue.

Jamais il ne m'a dit ce qu'il trouvait à redire en notre congrégation, ni des manquements dont il parle dans sa lettre susdite.

Je ne me ressouviens point *d'avoir jamais défendu à ceux de notre congrégation de fréquenter ledit sieur de Saint-Cyran.*

Je ne sais ce qu'il veut dire, par sadite lettre, d'avoir blâmé les commencements par lesquels notre congrégation s'est établie aux lieux où elle est ; ni aussi quelle est cette contestation publique qu'il dit en sadite lettre avoir eue, et y avoir fait changer d'avis par force de raisons à celui à qui nous avons toute l'obligation de notredit établissement, s'il n'entend parler du procès que nous avons eu contre ceux de Saint-Victor, et de l'assistance qu'il nous y rendit. [310]

Je ne sais aussi quelle est cette persécution qu'il dit dans la même lettre avoir cite, et en laquelle il dit que je l'ai abandonné; ni quel est ce soulèvement, ni cette triple cabale qu'il dit avoir été faite contre lui.

Je ne sais aussi quel est ce bon office qu'il dit avoir voulu rendre à notre congrégation, et avoir été empêché par moi, si ce n'est qu'il entende de ce qu'il dit que je n'ai voulu suivre ses avis touchant notre congrégation. Or, ne m'en a-t-il jamais donné aucun touchant la direction de la Compagnie ?

J'ai vu une fois ledit sieur de Saint-Cyran dans sondit logis à Paris depuis son retour, où nous ne parlâmes point du contenu de la lettre, sinon que d'abord je lui dis que je le remerciais de ce qu'il s'était déchargé à moi ce que j'entendais qu'il s'était déchargé à moi par ladite lettre de la fâcherie qu'il en avait eue.

Je ne me ressouviens point d'avoir dit à personne que j'eusse reçu ladite lettre, et que je la gardasse, sinon à M. Dauzenat, qui lors était aumônier de Madame la duchesse d'Aiguillon, et maintenant argentier de mondit seigneur le cardinal.

J'ai gardé ladite lettre pour montrer que je ne participais point à ladite pratique dudit sieur de Saint-Cyran, ni aux opinions dont en le blâmait, au cas qu'il en fût recherché.

Dès que M. de Laubardemon m'eût parlé de ladite lettre de la part de mondit seigneur le Cardinal, ou deux jours après, j'apportai ladite lettre à Son Éminence, et dis à mondit sieur Lescot. le même jour que je l'avais.

M. Barcos, ni M. Singlin ⁶⁷ ne me sont, venus voir pour me prier de ne rien dire contre M. de Saint-Cyran.

Jamais je n'ai appelé ledit sieur de Saint-Cyran mon maître.

Je ne sais pourquoi ladite lettre n'a point été fermée, mais suis-je mémoratif qu'elle était dans une enveloppe de papier cacheté, et qu'il n'y avait aucune autre lettre qui l'accompagnait.

⁶⁴ Fondateur de Saint-Sulpice.

⁶⁵ Jean Jauhaud, secrétaire de l'abbaye de Citeaux.

⁶⁶ Il le lui dit (voir plus haut).

⁶⁷ Ant. Singlin avait quitté Saint-Vincent pour s'attacher à Saint-Cyran.

J'ai appris depuis trois jours, d'un nommé M. Tardif, qu'une copie de ladite lettre s'était trouvée entre les papiers dudit sieur de Saint-Cyran, qui furent saisis lors de l'emprisonnement dudit sieur de Saint-Cyran, et que ladite copie était écrite de la main de la supérieure [311] de Poitiers⁶⁸, et pense qu'il ajouta que l'original m'avait été envoyé par ladite supérieure; mais je n'en sais rien.

Je n'ai jamais reçu aucune lettre de ladite supérieure touchant les opinions et pratiques *qu'on impute* audit sieur de Saint-Cyran, ni même touchant ladite lettre, non plus que pour aucun autre sujet, sinon une ou deux que je reçus il y a quatre ans ou environ, touchant l'établissement de la maison de la Visitation, à Poitiers, auquel je m'employai vers ledit sieur de Saint-Cyran pour en écrire à Monseigneur de Poitiers.

Et c'est tout ce que je sais touchant ladite lettre.

Et pour ce qui est de quelques autres articles sur lesquels j'ai aussi été interrogé par ledit sieur Lescot, je dis que touchant celui qui est si je n'ai pas ouï dire au sieur de Saint-Cyran que Dieu détruit son Église depuis cinq ou six cents ans, alléguant ces paroles de Salomon, *Tempus destruendi*, et que la corruption s'y était glissée, même dans la doctrine

Je réponds lui avoir ouï dire une fois seulement ces paroles, que Dieu détruit son Église, et aussi que, selon cela, il semble que ceux qui la soutiennent fassent contre son intention. Il disait cela, ce me semble, en suite de quelques discours des jugements de Dieu, de la corruption des moeurs. Et d'abord cette proposition me fit peine; mais j'ai pensé depuis *qu'il te disait au sens qu'on a dit que le Pape Clément VIII disait qu'il pleurait de ce qu'il voyait que, tandis que l'Église s'étendait aux Indes, il lui semblait qu'elle se détruisait de deçà*; et pour ce qu'il dit qu'il semble que ceux qui la soutiennent fassent contre l'intention de Dieu, je pense que cela se doit expliquer par *les actions de la vie dudit sieur de Saint-Cyran, qui étaient la plupart pour le soutien de l'Église, témoins ses écrits et ce qu'il faisait faire pour le salut des âmes*. Et pour le reste de l'article, je ne lui en ai jamais ouï parler.

Sur la demande, si je n'ai pas ouï dire audit sieur de Saint-Cyran que le Pape et la plupart des évêques..., ne font pas la vraie Église, étant dépourvus de la vocation et de l'esprit de la grâce :

Je réponds ne lui avoir jamais ouï dire ce qui est contenu dans ladite demande, si ce n'est une fois seulement, *que plusieurs évêques [312] étaient enfants de la cour et n'avaient point, de vocation. Jamais, néanmoins, je n'ai vu personne plus estimer l'épiscopat que lui*, ni quelques évêques, connue feu M. de Comminges⁶⁹. Il avait grande estime aussi de leu François de Sales, évêque de Genève, et l'appelait Bienheureux.

Enquis si je ne lui ai pas ouï dire que le Concile de Trente a changé et altéré la doctrine de l'Église, et n'est pas un concile légitime.

Je réponds *ne lui avoir jamais ouï dire cela* : ouï bien qu'il y avait eu des brigues dans ledit concile.

Interrogé si je ne lui ai pas ouï dire que c'est un abus de donner l'absolution incontinent après la confession suivant la pratique ordinaire, et qu'il faut satisfaire auparavant

Je réponds ne lui avoir jamais ouï dire que ce fût un abus d'en user de la sorte que dit la demande. Je lui ai bien ouï parler de la pénitence avant l'absolution, mais je ne me ressouviens pas en quels ternies. Mais l'expérience fait voir comme il entendait ce qui est contenu en ladite demande, parce qu'il nous a fait faire la Mission dans les paroisses qui dépendent de son abbaye de Saint-Cyran, et nous a offert mainte fois nu prieuré qu'il a auprès de Poitiers, pour faire de même dans l'évêché de Poitiers, et chacun sait que nous faisons ce contenu de ce que dit l'article.

Enquis si je ne lui ai pas ouï dire que le juste ne doit avoir autre loi que les mouvements intérieurs de la grâce pour vivre en la liberté des enfants de Dieu, et que les voeux sont imparfaits, s'opposant à cette liberté de l'esprit de Dieu

⁶⁸ La R. M Anne de Lage.

⁶⁹ Barthélemy de Donnadiou de Grièt, mort le 12 nov. 1635.

Je réponds que je ne lui ai jamais ouï dire les paroles, que le juste ne doit avoir autre loi que les mouvements intérieurs de la grâce pour vivre de la liberté des enfants de Dieu. Je me ressouviens bien confusément que je lui ai ouï parler quelquefois avantageusement des mouvements intérieurs de la grâce et alléguer ces paroles de saint Paul : *Justo lex non est posita*. Mais je ne me ressouviens pas en quels termes il parlait avantageusement des mouvements intérieurs de la grâce, ni à quel propos il alléguait les paroles de saint Paul. Et pour les vœux, je suis en doute si je lui ai ouï dire lesdites paroles de la [313] demande. Je sais, néanmoins, qu'il a assisté un sien neveu pour se faire capucin dans la province de Toulouse, et mené lui-même le fils d'un de ses amis aux Carmes réformés.

Enquis s'il n'avait pas dit que les jésuites et les autres nouveaux religieux qui se mêlent des fonctions cléricales, doivent être ruinés

Je réponds lui avoir ouï blâmer quelques opinions des jésuites, notamment touchant la grâce, et me semble lui avoir ouï dire que, s'il était en son pouvoir de ruiner les jésuites ou quelqu'un d'eux, il le ferait, quoique je lui aie ouï dire de grandes louanges des premiers de leur ordre, et nie semble de plus lui avoir ouï dire qu'il ne voulait point de mal à la Compagnie desdits jésuites et qu'il donnerait la vie pour icelle et pour chacun d'eux; qui fait que j'estime qu'il voulait dire par ruiner les jésuites, que si cela dépendait de lui, il leur ôterait la faculté d'enseigner la théologie; mais pour le reste de l'article, je ne sais ce que c'est.

Touchant plusieurs autres articles, comme si ta contrition parfaite est absolument nécessaire au sacrement de pénitence, si on ne peut donner l'absolution sacramentelle qu'à ceux qui sont vraiment contrits, que l'absolution ne remet pas le péché, tuais déclare seulement qu'il est déjà remis, savoir en vertu de la contrition qui a précédé et doit précéder l'absolution; que les péchés véniels ne sont point matière suffisante de l'absolution sacramentelle; qu'il n'est pas nécessaire de confesser le nombre de péchés mortels, ni les circonstances qui changent l'espèce du péché ; que la vraie foi n'est pas distinguée de la charité; que l'Église, depuis six cents ans, n'est pas la vraie Église touchant ces articles, dis-je, et plusieurs autres sur lesquels j'ai été enquis par ledit sieur Lescot

Je réponds n'en avoir jamais ouï parler audit sieur de Saint-Cyran. Qui est tout ce que je sais touchant ledit sieur de Saint-Cyran. J'ai écrit tout ce que dessus de ma main propre, et après l'avoir relu, j'y ai persisté et signé.

Vincent de Paul.

P. COSTE.

(À suivre).

[343]

Rapports de saint Vincent de Paul avec l'abbé de Saint-Cyran

Suite ⁷⁰

L'opinion générale des écrivains catholiques est que ce document est apocryphe ⁷¹. On n'a pas assez remarqué que le commencement de la première phrase : «Je, Vincent de Paul, âgé de cinquante-neuf ans ou environ», allégué contre l'authenticité, sert au contraire à l'établir. Les jansénistes auraient dit : «Je, Vincent de Paul..., âgé de soixante-trois ans ou environ», car ils savaient bien qu'un homme né le 24 avril 1576 a près de soixante-trois le 31 mars 1639, et non près de cinquante-neuf. Pour écrire *cinquante-neuf ans*, il aurait fallu deviner que les biographes du saint lui donnent quatre ou cinq ans de plus qu'il ne se donne lui-même et qu'ils modifient en ce sens les

⁷⁰ Voir plus haut, p. 289.

⁷¹ COLLET, *Lettres critiques sur différents points d'histoire et de dogme adressées à l'auteur de la Réponse à la Bibliothèque janséniste*, 1744, pp. 15-24; *La vie de saint Vincent de Paul*, pp. 572-580; MAYNARD, *op. cit.*, pp. 293-297.

passages de ses lettres ou de ses discours qui relatent son âge ⁷²; il aurait fallu avoir en mains les manuscrits de Saint-Lazare, les comparer sur ce point avec les extraits imprimés et remarquer le désaccord. Les jansénistes n'étaient pas [343] dans le secret. En 162e, saint Vincent se disait âgé de quarante-huit ans ou environ ⁷³; en 1640, ii déclarait avoir soixante ans ⁷⁴; il est bien naturel que, le 31 mars 1639, il se soit attribué cinquante-neuf ans ou environ. Par quel heureux hasard, les jansénistes lui auraient-ils donné ce même âge, eux qui le croyaient né en 1576 et ne doutaient pas que telle fût aussi sa conviction?

Si le texte publié par l'évêque de Montpellier est authentique, comme il semble, comment se fait-il que, parmi les quinze ou seize dépositions dont M. Laubardemont ou M. de Lescot ont dressé les procès-verbaux, ne figure pas celle de saint Vincent? Comment expliquer que les jansénistes, priés instamment de montrer l'original, s'y soient toujours refusés? Ces deux questions seraient insolubles si le saint avait confirmé tous les reproches faits à l'accusé ou s'il avait tout nié. La vérité se trouve vraisemblablement entre les deux.

Il est certain que saint Vincent a été interrogé par Richelieu. Guillaume Cornuel, prêtre de la Mission, l'avait appris du saint lui-même. Le terrible ministre, dont l'animosité contre M. de Saint-Cyran est connue, se serait bien gardé de négliger un témoin de cette importance, le seul qui fût en mesure d'expliquer le sens de la lettre écrite de Dissais, sur laquelle l'accusé fut longuement interrogé. Il n'est pas douteux que, si les réponses de saint Vincent avaient été aussi accablantes que le soutenait Richelieu, celui-ci se serait hâté de [344] mettre le saint sur la liste des témoins à convoquer devant Charles Lescot, comme il le fit pour l'évêque de Langres et l'abbé de Prières. Pourquoi donc ne trouve-t-on pas le procès-verbal de la déposition du saint parmi les procès-verbaux dressés par Lescot ? Et si l'on prétend que Lescot ne l'a pas interrogé, pourquoi cette omission ?

Nous ne voyons qu'une solution à cela les réponses du saint ne satisfirent pas Richelieu; le témoin démentit certaines accusations, jugea que d'autres n'étaient pas prouvées, présenta, avec sa charité habituelle, sous un jour favorable des paroles ou des actes, qui, répréhensibles peut-être en eux-mêmes, pouvaient néanmoins être interprétés en bonne part. N'y a-t-il pas lieu de supposer aussi qu'il ait cru de son devoir de ne pas faire état de lettres intimes ou de conversations strictement privées? Dans un procès de ce genre, de l'issue duquel dépendait la vie ou du moins la liberté d'un homme, saint Vincent devait sentir sa responsabilité gravement engagée, et il n'est pas étonnant qu'il ait usé de la plus grande prudence, et pris, autant que la vérité le permettait, le parti de l'accusé. Collet n'est pas éloigné de croire qu'au moment de sa déposition le saint avait encore quelques doutes sur l'état d'esprit de M. de Saint-Cyran : «Il y eut d'abord d'honnêtes gens, dit-il ⁷⁵, qui ne prirent pas à la rigueur toutes les expressions du novateur. Tel fut M. de Lescot, avant qu'il l'eut interrogé juridiquement; et il semble que notre saint inclina assez longtemps de ce côté-là. Il ne savait à quoi attribuer les discours étranges qui échappaient à son ami, [345] et son extrême charité les lui fit peut-être quelquefois prendre plutôt pour les saillies indiscretes d'un esprit qui ne pèse pas les termes que pour les erreurs auxquelles il fût attaché par système et par conviction. Le temps le détrompa pleinement. Il entendit lui-même et il entendit de gens dignes de foi bien des choses qu'on ne pouvait ni pallier ni adoucir. D'ailleurs, le livre de Jansénius et les mauvaises propositions qu'on y découvrit bientôt; la part que Saint-Cyran y avait eue; le jugement qu'il en porta dès le temps de sa prison, où il le mit immédiatement après saint Paul et saint Augustin; l'idée avantageuse qu'il s'efforça d'en donner quand il fut sorti de Vincennes, en répétant tantôt que cet ouvrage était le livre de dévotion des derniers temps, tantôt que, quand le roi et le Pape se joindraient ensemble pour le ruiner, ils n'en viendraient jamais à bout; la liaison plus au moins sensible entre les maximes de Saint-Cyran et cette foule d'erreurs du nouvel Augustin qu'on voulait donner pour la doctrine

⁷² Si l'on veut s'en rendre compte, qu'on prenne la peine de comparer les extraits de deux entretiens de saint Vincent, reproduits par Abelly (t. II, p. 250; t. III, p. 172) et par Collet (t. II, pp. 488 et 170).

⁷³ Déposition de saint Vincent au procès de béatification de saint François de Sales, publiée dans les *Annales de la Congrégation de la Mission*, juillet 1906, p. 264.

⁷⁴ *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 325. L'éditeur a ajouté quatre ans à l'âge marqué dans le manuscrit.

⁷⁵ COLLET, *Vie*, t. I, p. 265.

constante de l'ancienne Église; l'usage que ides personnes ou prévenues ou séduites faisaient du nom et des paroles de cet abbé, qu'on faisait valoir pour contrebalancer le poids et l'autorité de ceux qui poursuivaient la condamnation du système de l'évêque d'Ypres; tous ces motifs déterminèrent enfin le saint prêtre à révéler ce mystère d'iniquité, qu'il aurait voulu pouvoir ensevelir dans le silence et qu'il n'avait encore découvert qu'au cardinal de Richelieu.»

Si ces motifs ont vraiment achevé d'éclairer saint Vincent, comme ils sont tous postérieurs à la date que porte sa déposition, il semble qu'il aurait gardé le silence plus encore devant Richelieu que devant les autres, à cause des graves suites que pouvaient avoir ses déclarations.

Quoi qu'il en soit, nous croyons facilement M. Barcos, lorsqu'il nous affirme, sur le témoignage du saint lui-même, qu'après l'interrogatoire privé passé devant Richelieu, celui-ci «témoigna de la froideur à M. Vincent et le quitta en se grattant la tête. Nous n'irons pas toutefois jusqu'à ajouter que Richelieu et son délégué ne purent «rien tirer de M. Vincent qui pût nuire le moins du monde à M. de Saint-Cyran»⁷⁶. S'il en était ainsi, et, par suite, si le compte rendu de la déposition du saint n'avait rien contenu de défavorable à M. de Saint-Cyran, pourquoi les jansénistes du dix-huitième siècle auraient-ils refusé de montrer à leurs adversaires l'original, dont ils étaient dépositaires? Il n'était pas de moyen plus simple, plus efficace de convaincre ceux qui refusaient de croire à l'authenticité du texte publié par eux. Ce moyen, pourquoi n'ont-ils jamais voulu le prendre? Collet demanda le document à Montpellier; on lui répondit qu'il était à Paris. A Paris, on se défendit de l'avoir et on le renvoya à Montpellier. De guerre lasse, il écrivit en 1744 : «Rendez-nous donc un service...; faites déposer le témoignage de saint Vincent chez une personne publique et qu'il soit permis de l'examiner à ceux qui voudront en prendre la peine»⁷⁷. Les jansénistes se gardèrent de l'écouter. Il était pourtant de leur intérêt de confondre leurs adversaires, en prouvant, textes en main, que saint Vincent avait pris la défense de leur chef et de montrer qu'eux-mêmes n'étaient pas des imposteurs. Pourquoi sont-ils sourds à l'appel qu'on leur adresse? Il faut de toute nécessité ou que l'original [347] ait subi des retouches postérieures ou que le document mis au jour n'en fût pas l'expression fidèle. Après tout ce que nous avons dit, il est difficile d'admettre que saint Vincent ait estimé M. de Saint-Cyran au point de le présenter comme «un des plus hommes de bien» qu'il ait «jamais vus». Quelque désir qu'il ait eu de lui éviter une condamnation, qu'il jugeait peut-être inefficace et même dangereuse, sa conscience ne lui aurait pas permis d'aller jusque-là.

L'abbé de Saint-Cyran comparut devant Charles Lescot le 14 mai 1639 et les jours suivants. L'interrogatoire porta en grande partie sur la lettre adressée de Dissais à saint Vincent. Saint-Cyran nia toutes les erreurs qu'on lui imputait et refusa de révéler les quatre points sur lesquels le saint était venu lui faire des remontrances dans son propre logis. A l'entendre, il ne se souvenait pas d'autre chose. Saint Vincent l'aurait blâmé d'avoir enseigné que la pénitence remise à la fin de la vie n'était pas assurée. Lescot resta sceptique devant cette réponse; et personne ne s'en étonna. A qui fera-t-on croire que saint Vincent ait pris une vérité aussi élémentaire pour une erreur? Il n'ignorait certes pas combien s'exposent ceux qui attendent leur dernière heure pour faire pénitence de leurs péchés.

Barcos rapporte que le saint, interrogé par Laubardemont, se serait souvenu des quatre reproches, après un moment de réflexion, et il en énumère trois, ne se rappelant pas le quatrième : la trop grande indulgence de Saint-Cyran envers la doctrine des calvinistes, qui, disait-il, avaient été condamnés, parce qu'ils l'avaient mal défendue; la répulsion que lui inspiraient les vœux, enfin ses propos contre la facilité avec laquelle on recevait [348] et absolvait les plus grands pécheurs⁷⁸. Nous savons par Guillaume Cornuel que saint Vincent ne déposa pas devant Laubardemont. M. Barcos n'aurait-il pas confondu Laubardemont avec M. Lescot ?

Quoi qu'il en soit, dans le compte rendu de la déposition qui nous a été conservé par les jansénistes, saint Vincent reconnaît que pendant cette entrevue il donna avis à M. de Saint-Cyran de

⁷⁶ BARCOS, *op. cit.* p. 20.

⁷⁷ *Lettres critiques*, p. 15.

⁷⁸ *Op. cit.*, p.19.

quelques opinion ou pratiques blâmables qu'on lui imputait. Et après en avoir signalé une, à savoir que Saint-Cyran « faisait faire pénitence à quelques personnes trois ou quatre mois avant que de leur donner l'absolution », il ajoute qu'il parlera des autres plus bas. Or, plus bas, nous trouvons bien des propositions erronées attribuées à Saint-Cyran Dieu détruit son Église depuis cinq ou six cents ans; le concile de Trente a altéré la doctrine catholique et n'est pas un concile légitime; les vœux éloignent de la perfection; le pape et la plupart des évêques ne font pas la vraie église; il faut retarder l'absolutin jusqu'à l'accomplissement de la pénitence; le juste ne doit avoir d'autre loi que les mouvements intérieurs de la grâce pour vivre en la liberté des enfants de Dieu, etc. Ce sont, semble-t-il, trois de ces erreurs, peut-être les trois premières, qu'il faut ajouter à la précédente pour avoir la liste complète de celles qui, rapportées par saint Vincent, émurent tant Saint-Cyran.

L'emprisonnement de Saint-Cyran était l'œuvre personnelle de Richelieu. Dès que le cardinal fut mort, Louis XIII permit au prisonnier de communiquer avec les personnes du dehors. Quelques jours après, le 16 février [349] 1643, il donna ordre de le remettre en liberté. Saint-Cyran ne jouit pas longtemps de la faveur royale. Il mourut, frappé d'apoplexie, le 11 octobre 1643.

Barcos raconte qu'au lieu d'abandonner son ancien ami dans l'épreuve, saint Vincent lui donna jusqu'au bout les marques de la plus tendre amitié. Profondément peiné à la nouvelle de l'incarcération de Saint-Cyran, le saint alla voir plusieurs fois son neveu, et l'exhorta à la résignation et à la patience, en lui répétant ces paroles de l'Écriture : *Date locum iræ* ⁷⁹. Dès qu'il apprit que Saint-Cyran allait être interrogé, il lui conseilla de dicter lui-même ses réponses au greffier, de peur qu'on n'en altérât le sens ⁸⁰. Le saint fut le premier à se réjouir de la permission accordée au prisonnier de recevoir ses amis dans sa prison et de converser avec eux, et il résolut de profiter lui-même de cette faveur ⁸¹. Il alla le féliciter de sa délivrance ⁸². Enfin, après la mort de Saint-Cyran, il fut des premiers à venir prier dans la chambre mortuaire et à jeter de l'eau bénite sur sa dépouille mortelle ⁸³. Ce devoir accompli, il se rendit chez le neveu du défunt, lui offrit ses condoléances, lui exprima le désir de vivre avec lui aussi amicalement qu'il avait vécu avec son oncle et promit de lui rendre tous les services qui seraient en son pouvoir. Peu de temps après, le saint lui obtenait, au conseil de conscience, l'abbaye de Saint-Cyran; et il voulut se donner le plaisir de lui annoncer lui-même cette bonne nouvelle ⁸⁴. [350]

Voilà ce que nous lisons, sous la plume de Barcos, dans la Défense de feu M. Vincent de Paul, c'est-à-dire dans un écrit rempli d'inexactitudes, composé, une trentaine d'années après les événements, par un auteur qui se laisse facilement dominer par l'esprit de parti et ne semble pas posséder une mémoire des plus heureuses. Nous n'irons pas toutefois jusqu'à nier à priori la réalité de ces faits ⁸⁵. La charité de saint Vincent était universelle; elle ne se limitait pas aux catholiques fermement attachés à la foi de l'Église, mais s'étendait à tous et tout particulièrement à ceux qui par leurs services passés avaient droit à sa reconnaissance. Il savait d'ailleurs que le meilleur moyen de ramener les hérétiques ou les incrédules n'est pas précisément de les fuir ou de les blesser par des procédés discourtois, mais bien de toucher leur cœur.

On a dit que saint Vincent avait assisté aux obsèques de Saint-Cyran. Il n'en est rien. Ce qui a donné lieu à ce bruit est un passage équivoque de la Défense, interprété contre la pensée de son auteur. Barcos avait écrit, parlant du saint ⁸⁶ « Il suivit la charité de plusieurs personnes de toutes sortes de conditions et de Messieurs les Prélats qui lui firent l'honneur d'assister à ses funérailles, où feu M. l'Évêque d'Amiens ⁸⁷ célébra la sainte messe et officia solennellement dans Saint-Jacques-

⁷⁹ p. 21.

⁸⁰ Ibid.

⁸¹ p. 23.

⁸² p. 24.

⁸³ p. 28.

⁸⁴ p. 29.

⁸⁵ Notons toutefois que Lancelot attribue à l'intervention du M. de Chavigny auprès de la reine le choix de Barcos pour l'abbaye de Saint-Cyran, et à M. d'Andilly l'envoi du brevet de nomination. Il ne dit pas un mot de saint Vincent (*Mémoires*, t. I, pp. 266, 267).

⁸⁶ p. 28.

⁸⁷ François Lefèvre de Caumartin.

du-Haut-Pas, en la présence de plusieurs autres évêques et [351] archevêques et de la feuë reine de Pologne et d'autres princesses. M. Vincent fut un des premiers qui allèrent rendre au défunt dans son logis les derniers devoirs, lui donnant l'eau bénite. «Qui ne penserait que par ces mots Barcos entendait mettre saint Vincent au nombre de ceux qui assistèrent aux obsèques de Saint-Cyran ? Abelly le crut ; il répondit que le témoignage de Barcos ne suffisait pas à rendre le fait certain ⁸⁸. La phrase d'Abelly était claire; Barcos la lut à contre-sens. Il s'imagina qu'Abelly donnait le fait comme vrai et répliqua : «En même temps qu'il supprime tant d'actions notables que M. Vincent a faites en l'honneur de feu M. de Saint-Cyran, il y en ajoute de lui-même une dont on ne lui a point parlé et qui, en effet, n'est point véritable; car il suppose que M. Vincent *assista à l'enterrement* ⁸⁹ de M. de Saint-Cyran ⁹⁰.» Si l'affirmation n'était pas dans la pensée de Barcos ⁹¹, elle était si bien dans sa phrase que bon nombre de jansénistes et de catholiques l'y ont vue ⁹².

On le voit, la conduite de saint Vincent vis-à-vis de M. de Saint-Cyran fut toute de charité et de prudence. Nul plus que l'humble saint n'était capable de retenir ce dernier sur le bord de l'abîme ou de le retirer de ses [352] erreurs. Mais Dieu a ses dessins, que nous devons respecter et admirer, même quand nous ne les comprenons pas.

Pierre COSTE cm

La Revue de Gascogne, t. XIV, 1914, pp. 289-313 ; 342-352.

Scanné le 15 février 2007

⁸⁸ *La vraie défense des sentiments du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul* (Paris, 1668), p. 11.

⁸⁹ Barcos met ces mots en italique.

⁹⁰ *Réplique*, etc., p. 48.

⁹¹ Collet estime (*Lettres critiques*, pp. 13-14) qu'elle était dans sa pensée. Nous ne sommes pas de son avis. Si telle avait été la conviction de Barcos, il l'aurait certainement exprimée dans sa Défense, à la page 9 ou 10.

⁹² Voir LANCELOT, *op. cit.*, p. 259, note; COLBERT, *op. cit.*, p. 40; LEGROS, *Réponse à la Bibliothèque janséniste*, p. 87; BOUGAUD, *Histoire de sainte Chantal*, Paris, t. II, p. 636.